



ÉDITO



Martine VIGNAU
Présidente
du groupe UNSA

Il est temps de réformer les minima sociaux

Après avoir réaffirmé son engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté, le CESE s'apprête à voter un avis sur les conditions de mise en place d'un revenu minimum social garanti qui se substituerait à l'architecture actuelle des minima sociaux.

Dans notre pays, il y a près de 9 millions de personnes qui vivent toujours sous le seuil de pauvreté, dont 2 millions dans la grande pauvreté. La complexité et l'hétérogénéité des minima sociaux sont sources d'incompréhensions et de difficultés pour leurs bénéficiaires. L'importance du non-recours, de l'ordre de 35% pour le RSA, démontre la nécessité de s'attaquer au problème pour enfin permettre aux personnes les plus en difficulté de vivre dignement.

Le 25 avril prochain, je présenterai avec Marie-Aleth Gard du groupe des personnalités qualifiée, le projet d'avis et ses recommandations dont nous sommes les co-rapporteurs. Il est temps de réveiller les consciences et d'agir pour lutter contre l'exclusion.

TRAVAUX

Derniers avis adoptés

- Vers une bioéconomie durable
- Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer
- La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du vivre ensemble

Vie des CESER

- L'UNSA rencontre le président des CESER de France
- NOUVELLE AQUITAINE : Tarification des transports régionaux Ter

NOUS CONTACTER



Sylvia SKORIC
Attachée du groupe UNSA
Tél. : 01.44.43.64.25
Mail : sylvia.skoric@lecese.fr

SUIVEZ-NOUS



@unsa_cese



CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Derniers avis adoptés



Vers une bioéconomie durable ?

Section de l'environnement – Déclaration du groupe UNSA

Il est urgent d'agir pour limiter les conséquences catastrophiques et potentiellement irréversibles du dérèglement climatique en prenant toutes les mesures qui permettent de réduire notre consommation d'énergie. La bioéconomie est un domaine de divers aspects dans lequel le développement de nouvelles chaînes de valeur dépend de l'implication de plusieurs parties prenantes, notamment les agriculteurs, les pêcheurs, l'industrie, les chercheurs et les autorités publiques. L'innovation et la viabilité des produits et services bioéconomiques dépendent de sa gouvernance pour gagner la confiance des consommateurs et de son adhésion aux principes de durabilité environnementale et d'égalité sociale. Nous partageons les constats du projet d'avis qui considère que **la bioéconomie durable propose de nouveaux modes de production et de consommation sans remettre en cause la qualité de vie des populations ni la capacité de développement des générations futures**. Nous partageons également les propositions présentées par le projet d'avis car elles répondent à la sécurité alimentaire, aux conditions de vie pour les générations actuelles et futures tout en préservant les ressources naturelles. Elles répondent aussi à l'urgence d'une production pérenne, qui préserve et entretient la fertilité des sols, les ressources naturelles et fonctions écosystémiques des milieux. Nous soutenons fortement la préconisation de la méthode comptable « CARE » pour **articuler la préservation du capital environnemental et humain au même titre que le capital financier**. Et qu'avec l'aide de la recherche, le développement de la bioéconomie pourra avoir des impacts économiques, environnementaux et sociaux. Cela sera réalisable par des incitations publiques comme le suggère le projet d'avis et par une adhésion de l'Europe. La stratégie nationale nous invite à travers la bioéconomie à **réfléchir à notre fonctionnement sur nos modes de consommation, afin d'éviter le gaspillage et s'orienter plutôt vers la sobriété**. L'UNSA considère également que notre société doit évoluer vers une économie équilibrée et responsable de l'utilisation des ressources issues de la nature. Pour garantir ce succès il s'agira de mieux faire connaître les produits issus d'une telle production aux consommateurs et aux utilisateurs, peut-être par une certification de la préservation de l'environnement. Nous pensons qu'il faut mettre en place des programmes d'information, de sensibilisation et de formation pour promouvoir la prise de conscience car il ne peut y avoir de bioéconomie durable sans l'implication directe de la société. De même, nous considérons que **la mobilisation des collectivités territoriales est nécessaire pour contribuer au développement de valeur économique et d'emplois**. Ces actions doivent avoir pour objectif commun de modifier les pratiques individuelles, collectives, professionnelles pour accompagner la mutation de la société.

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/vers-une-bioeconomie-durable>

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Délégation à l'Outre-Mer & Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité –
Déclaration du groupe UNSA

Le rapport et l'avis élaborés conjointement par la délégation aux droits de femmes et à l'égalité et la délégation à l'Outre-mer apportent un regard réaliste, mais aussi donne un éclairage sur les violences faites aux femmes dans les Outre-mer. Cependant nous regrettons l'absence de référence à l'engagisme, partie de l'histoire des Outre-mer qui a aussi des conséquences sur un certain nombre de comportement sociétal dans de nombreux Outre-mer. Si la description de la situation et des mesures mises en œuvre est juste, force est de constater que **ces violences perdurent malgré le volontarisme des pouvoirs publics quels qu'ils soient**. Les associations sont, elles aussi, fortement mobilisées. Cependant, les contraintes budgétaires annuelles font qu'elles se trouvent souvent dans des situations difficiles. **Il serait dès lors souhaitable que soit envisagé un contrat pluriannuel, comportant des objectifs, une budgétisation et des critères de suivi afin de permettre une bonne évaluation**. De même, **les bailleurs sociaux doivent être à la pointe en matière de relogement, en incluant dans leurs opérations des places réservées aux personnes ayant à subir des violences intrafamiliales**. Enfin, comme elle l'a si souvent, trop souvent souligné, l'UNSA constate que même en ce domaine, les données statistiques sont inégalement existantes dans les territoires. Or ce dossier faisait partie des domaines prioritaires du Comité Interministériel de l'Outre-mer qui s'est tenu après les événements de 2009 et défendu par le CESE lors du travail partenarial fait avec le CNIS. Enfin, l'UNSA estime que si les violences faites aux femmes méritent largement que le CESE se penche et travaille sur ce point, il n'en reste pas moins que plus généralement les violences intrafamiliales sont toutes aussi fortes dans les Outre-mer, en particulier celles faites aux enfants. Au-delà de ces remarques, ce rapport et cet avis doivent permettre une plus grande prise de conscience de tous, Outre-mer et Hexagone compris, sur une situation qui fait trop souvent la une de la presse dans les territoires ultramarins. Nous souhaitons qu'une large publicité leur soit donnée et que le CESE puisse suivre ce dossier tout au long de cette mandature.

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/combattre-les-violences-faites-aux-femmes-dans-les-outre-mer>



Derniers avis adoptés

La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du vivre ensemble

Section de l'environnement – Déclaration du groupe UNSA



L'approche globale proposée dans cet avis tant pour répondre aux enjeux environnementaux, que sociaux et sociétaux, est à nos yeux essentielle pour harmoniser des politiques parfois trop sectorielles. En effet, l'urbanisme tant résidentiel que commercial et institutionnel, l'espace public et la place laissée aux habitants, les mobilités, les enjeux du changement climatique et transition énergétique, qualité de vie et santé... sont autant de composants s'alimentant les uns aux autres, constitutifs du bien-être au sein de la « Cité », qu'elle soit urbaine, périurbaine ou rurale. Pour l'UNSA, **la rénovation du parc de logements anciens des particuliers est un enjeu prioritaire**. La précarité énergétique s'ajoutant trop souvent à la précarité sociale mettant dans l'impasse financière de nombreux ménages. Si la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques est une source potentielle de ressources financière intéressante, l'UNSA s'associe à la recommandation du CESE d'observer une grande prudence dans les modalités de son application pour les populations les plus fragiles. **Les programmes et mesures d'amélioration de l'habitat dont notamment l'ANAH sont à mieux faire connaître, mais aussi peut être à adapter à des investissements plus modestes ou du moins par paliers pour permettre un investissement plus accessible** car plus progressif, l'attrait d'une plus-value mieux maîtrisée et valorisée, certes très pertinente dans l'investissement foncier, n'étant pas toujours le levier prioritaire des ménages.

L'avis expose une attention toute particulière aux problématiques de l'habitat dans les Outre-mer, où se cumulent plus crument des sujets sociaux mais aussi de risques climatiques. L'UNSA s'associe pleinement aux recommandations visant à une meilleure intégration de ce qui fait la vitalité et le bien vivre ensemble dans la cité : **repenser des mobilités prend tout son sens quand les lieux de vie sont accessibles aux modes doux, quand les déplacements sont apaisés et moins subis**. Retrouvons les nouvelles agoras que constituent les lieux d'échanges, de socialisations mais aussi de partage, les bureaux des temps, les jardins collectifs, mais aussi les CIS-E, sont autant de pistes à développer. Les services publics et au public que ce soit dans le domaine de la santé, des infrastructures de transport et du numériques, des équipements participent de cet écosystème qu'il convient d'accompagner par les collectivités territoriales.

Habiter c'est prendre corps dans un lieu. Les besoins ont changé tant dans la structure de l'habitat que son environnement au sens large, il convient de renouveler nos référentiels et cela ne peut se faire sans entendre les premiers concernés ! La nature, l'environnement, offre plus que du green washing mais réconcilie l'homme à son essence. **Les espaces verts, la biodiversité, la micro-agriculture mais aussi l'écoconception sont facteurs de bien-être. Les démarches collaboratives sont donc particulièrement intéressantes dans ce qu'elles offrent comme model d'habitat alternatif et innovant** et pas forcément plus couteux sur une durée longue, nos voisins hollandais et allemands proposent également des modèles d'habitation petits collectifs particulièrement intéressants. **De nouvelles formes de partage résidentiel comme l'intergénérationnel apportent également des solutions nouvelles au vieillissement de la population qui sont à consolider et élargir.**

<http://www.lecese.fr/content/le-ce-se-est-prononce-sur-la-qualite-de-l-habitat>



Retrouvez toutes les séances plénières en direct sur le site internet du CESE :

www.lecese.fr

L'AGENDA DES PLENIERES

25 avril

Revenu minimum social garanti

Commission temporaire

23 mai

Rapport annuel sur l'état de la France en 2017 -

Section de l'économie et des finances

24 mai

Service civique : Quel bilan ? Quelles perspectives ?

Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

13 juin

Fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi

Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Retrouvez l'agenda complet :

<http://www.lecese.fr/agendas?mini=agenda-details%2F2017-W07&type=28>

CESER
de France



Assemblée des Conseils Économiques,
Sociaux et Environnementaux Régionaux

L'UNSA rencontre le président des CESER de France

Mercredi 22 mars, Luc Bérille, secrétaire général et Martine Vignau, présidente du groupe UNSA au CESE, ont rencontré Laurent Degrottes, président des CESER de France. Cette rencontre a permis de partager l'utilité des travaux menés dans les

CESER, tant pour les acteurs économiques que sociaux. La question de l'organisation des CESER a été également abordée. L'Assemblée des CESER de France devrait, dans une prochaine réunion, donner ses orientations concernant la mise en place des nouveaux CESER à l'issue de la période de transition. D'ores et déjà, la réduction du nombre de conseillers semble entraîner une réduction de membres au bureau. L'UNSA a rappelé qu'un équilibre devait être trouvé afin que l'ensemble des composantes puissent faire entendre leur voix dans cette instance de dialogue social.

CESER Nouvelle Aquitaine



Tarifification des transports régionaux Ter

Séance Plénière du 06 avril 2017 – Déclaration des représentants UNSA

La politique tarifaire régionale est pour l'UNSA un élément essentiel de la mobilité sur la région Nouvelle Aquitaine. Harmoniser les tarifs entre les trois anciennes régions, sans distordre l'esprit des actuelles conventions, arrivant à échéance en 2018, semble être de bon aloi. L'harmonisation prévue pour les abonnements et les tarifications sociales doit par contre être abordé en tenant compte des spécificités locales qu'une simple étude simplificatrice ne saurait aborder. Si l'avantage de ne plus dépendre des tarifications nationales SNCF devait être si important alors que la liberté tarifaire permise par la loi du 04 août 2014 n'a pas été jusqu'à présent activée, c'est que la Région devait certainement y trouver son compte. Que la Région souhaite à présent activer cette liberté, est une décision qui mérite d'être examinée sereinement en pesant les avantages et les inconvénients pour les habitants usagers des transports Ter et pour les habitants de la Nouvelle Aquitaine contributeurs par leurs impôts du financement des choix stratégiques opérés par les élus. Ce surplus de recettes pourrait être utilisé par exemple pour abonder les tarifs sociaux. Les avantages pour les usagers semblent être financiers, puisque la Région pourra s'affranchir des augmentations tarifaires décidées par la SNCF, et être organisationnels puisque la Région pourra adapter la tarification aux usages et au contexte territorial en étant plus lisible et attractive. Les avantages pour le contributeur régional semblent aussi être important puisque grâce à cette libéralisation, il y aura une augmentation de trafic se traduisant par une augmentation de recettes de 670k€ en année pleine dont 400k€ pour 2017. Cette liberté tarifaire se traduira aussi par un gain de TVA de 570k€ par an dont 300k€ pour 2017, soit un gain global de 970k€ par an et 700k€ pour 2017, ce qui est donc très important. Tellement important que nous pouvons nous demander quelle est la contrepartie de cette liberté tarifaire ?

Comme indiqué dans le document qui nous est fourni, nous constatons que la modélisation économique s'appuie sur l'augmentation de trafic. Là se situe le cœur du développement du modèle. Or les chiffres nationaux du Ter font apparaître une érosion du trafic de 2,7% entre 2015 et 2016, pour des raisons qui tiennent à la fois aux coûts des autres déplacements, d'une multi-modalité des transports, des systèmes d'information et de billettique non aboutis. L'arrivée du TGV sur Ligne Nouvelle LISEA entre Tours et Bordeaux sera l'occasion de remettre à plat l'organisation des services en complémentarité avec le Ter afin de le rendre encore plus attractif. Or pour ce qui concerne la deuxième métropole régionale, il ne semble pas que cela soit aujourd'hui le cas. Les régions ont beaucoup fait et depuis longtemps pour le développement du Ter et souvent bien au-delà de leurs compétences, c'est la raison pour laquelle collectivement nous y croyons. Ce réseau capillaire est une richesse pour l'aménagement et l'équité du territoire, pas forcément pour les finances locales, ce qui dans un contexte économique difficile va demander de la concertation. Parmi les sujets à aborder, celui de la digitation des services dans une région qui est la plus "âgée" de France ne doit pas être négligé. Cette concertation existe et doit se poursuivre et s'enrichir par les réflexions des comités de ligne et par les réunions avec les corps intermédiaires notamment. Un nouveau modèle est peut-être à inventer en se basant aussi sur les fondamentaux du transport, à savoir la sécurité des circulations souvent absente des négociations.